
**La Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon
présentent leur plan d'efficacité énergétique**

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

Page 3

Consommer moins d'énergies et mettre en place de nouvelles habitudes : la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon accélèrent leur programme d'investissement énergétique.

Page 4

Une projection économique en hausse pour 2023

Page 4

Une démarche volontariste et ambitieuse pour diminuer les consommations d'énergie

Page 5

Anticiper pour moins consommer : 3 démarches spécifiques déjà mises en place

Page 7

Les mesures applicables dès maintenant pour répondre à l'urgence

« La hausse très importante du prix du gaz, l'électricité ainsi que des matières premières va avoir un impact important sur notre budget 2023. Les leviers de réduction de la consommation d'énergie ont déjà permis de faire ressortir des pistes pour aller plus loin : notre Plan d'efficacité énergétique est équilibré, ambitieux et réaliste. Nous voulons impulser une vraie prise de conscience des actions possibles pour réduire notre dépense énergétique au quotidien, et ainsi continuer à construire une ville plus propre et plus verte. Les mesures déjà engagées depuis quelques années et les investissements à venir nous permettront de réaliser de réelles économies d'énergies à long terme tout en maintenant un service public de qualité et de proximité. L'ensemble des mesures du Plan d'efficacité énergétique de la Ville et de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon représente une économie annuelle de 593 000 euros. »

Luc BOUARD

Maire de La Roche-sur-Yon et Président de La Roche-sur-Yon Agglomération

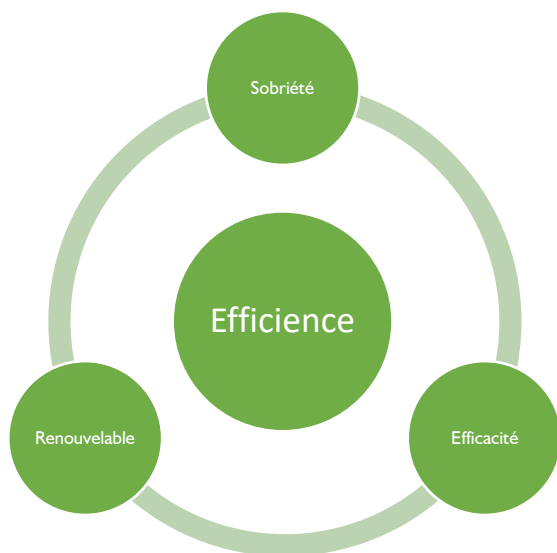
Consommer moins d'énergies et mettre en place de nouvelles habitudes : la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon accélèrent leur programme d'investissement énergétique.

Dans le contexte actuel de crise géopolitique et énergétique, les collectivités doivent relever le défi suivant : réduire leurs coûts de fonctionnement tout en maintenant les services rendus aux publics.

La Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon n'ont pas attendu cette situation complexe pour investir dans des politiques publiques engagées. Depuis plusieurs années, les collectivités s'astreignent à une rigueur et s'engagent pour maîtriser leurs consommations d'énergies dans tous leurs bâtiments et dépenses.

Afin de soutenir l'effort collectif impulsé par l'Etat, la Ville et l'Agglomération ont souhaité en complément proposer une réponse coordonnée et efficiente aux enjeux économiques à venir. C'est pourquoi, les élus et les services ont travaillé à l'élaboration de mesures supplémentaires ambitieuses applicables à court terme et qui s'inscrivent dans une démarche d'expérimentation sur un an (adaptables en fonction de l'évolution de la situation).

Les principes du plan d'efficacité énergétique



SOBRIETE > prioriser les besoins énergétiques essentiels

EFFICACITE > réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de nos besoins

RENOUVELABLE > développer les énergies renouvelables



Une projection économique en hausse pour 2023

Les objectifs envisagés par l'Etat dans le cadre du plan sobriété, applicables à la Ville et à l'Agglomération, sont les suivants :

Diminuer la consommation d'électricité de 10%

Ville : moins 800 Mwh, soit une économie d'environ 136 000 euros (base 2022)

Agglomération : moins 520 Mwh, soit une économie d'environ 68 000 euros (base 2022)

Diminuer la consommation de gaz de 15%

Ville : moins 1650 Mwh (base 2021), soit une économie de 54 000 euros (base 2021)

Agglomération : moins 1260 Mwh (base 2021), soit une économie de 36 000 euros (base 2021)

Electricité + gaz	2021	2022	2023	2022/2023	Coefficient multiplicateur
Ville	1 285 000 euros	2 013 200 euros	3 796 000 euros	1 782 800 euros	1,89
Agglomération	760 000 euros	1 075 600 euros	2 778 000 euros	1 702 400 euros	2,58
TOTAL	2 045 000 euros	3 088 800 euros	6 574 000 euros	3 485 200 euros	2,13



Une démarche volontariste et ambitieuse pour diminuer les consommations d'énergie

Pour parvenir à contenir durablement les variations des coûts, la Ville et l'Agglomération capitalisent en premier lieu sur des actions déjà engagées sur le territoire qui ont permis d'obtenir des résultats concrets, comme :

- **L'extinction des enseignes lumineuses** entre 23h et 7h selon l'application du Règlement local de publicité (contre un créneau compris entre 1 heure et 6 heures du matin selon le Règlement national de publicité);
- **L'intégration de technologies vertueuses au sein des bâtiments publics** (couvertures isolantes, capteurs thermiques, système de récupération, panneaux photovoltaïques, panneaux solaires thermiques, etc.);
- **L'approbation du Plan climat air énergie territorial (PCAET)**, soit 27 axes stratégiques et 55 fiches action pour permettre la réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables, la réduction des gaz à effet de serre, de protection de la biodiversité et des paysages d'amélioration de la qualité de l'air.

En outre, l'Agglomération s'est fixée une trajectoire chiffrée en matière de transition écologique et énergétique avec l'objectif pour le territoire d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de porter la part d'énergies renouvelables à 100% à horizon 2050.



Anticiper pour moins consommer : 3 démarches spécifiques déjà mises en place

L'implantation de panneaux photovoltaïques

La Ville et l'Agglomération souhaitent contribuer à l'émergence de projets incluant la production d'énergie renouvelable sur le territoire, notamment via l'intégration de panneaux photovoltaïques au sein des bâtiments publics. 4593 m² de panneaux ont d'ores et déjà été installés sur le territoire et 4354 m² supplémentaires seront installés en 2023.

Aménagements réalisés			
LIEU	Date d'installation	Surface exploitable	Puissance installée (en KiloWatt crête)
EHPAD Saint-André d'Ornay	Janvier 2011	670 m ² *	96 kWc
Groupe scolaire Moulin-Rouge	Février 2011	508 m ² *	72 kWc
Groupe scolaire Angelmière	Octobre 2011	241 m ² *	36 kWc
Groupe scolaire Léonce-Gluard	Octobre 2011	142 m ² *	21 kWc
Salle des arts martiaux	Septembre 2018	600 m ² *	99 kWc
Groupe scolaire Pont-Boileau	Juin 2019	505 m ² *	83 kWc
Complexe aquatique et patinoire	Septembre 2021	1416 m ² autoconsommation	246 kWc
La Recyclerie	Septembre 2021	511 m ² Autoconsommation avec revente en surplus	99 kWc

* Installation et exploitation par Vendée Energie.

Prochaines installations			
LIEU	Date d'installation (calendrier prévisionnel)	Surface exploitable	Puissance envisagée (en KiloWatt crête)
Pôle solidarités (nouveau bâtiment)	Deuxième semestre 2023	370 m ² *	77 kWc *
Groupe scolaire Laënnec (réhabilitation en cours)	Deuxième semestre 2023	234 m ² *	48 kWc *
Salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche (installation d'ombrières sur les parkings)	Deuxième semestre 2022 ou premier semestre 2023	1750 m ² *	350 kWc *
Complexe aquatique et patinoire (installation d'ombrières sur les parkings)	Deuxième semestre 2022 ou premier semestre 2023	2000 m ² *	420 kWc *

* **Sous réserve des contraintes techniques rencontrées.**
Installation et exploitation par Vendée Energie.

Depuis cette année, la Ville et l'Agglomération expérimentent avec SOG Solar, à qui elles ont confié la réalisation d'une étude sur le potentiel solaire sur le territoire, et avec Enedis, en tant que gestionnaire du réseau de distribution électrique et acteur majeur de la transition énergétique, une innovation digitale destinée à préciser en amont de toute demande de raccordement la nature des opérations de raccordement nécessaires projet par projet.

L'éclairage public

Un travail important a été réalisé sur l'éclairage public depuis 2012

- Diminution des puissances
- Optimisation des armoires
- Mise en place d'ampoules LED (4 300 points lumineux LED, soit 30% du parc aujourd'hui)

Ces différents dispositifs ont permis une économie annuelle de 55 000 euros en 2021 (par rapport à 2012), soit une diminution de la puissance totale de -18,5% (242 KW).

La gestion technique des bâtiments

Le service de gestion technique des bâtiments de la collectivité installe depuis plusieurs années des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments publics. Ces actions coordonnées ont permis entre 2016 et 2020 des baisses de consommation notables :

- Pour le gaz > 17,8 Mwh consommés en 2016 et 15,6 Mwh en 2020
- Pour l'électricité > 13,5 Mwh consommés en 2016 et 10,5 Mwh en 2020



Les mesures applicables dès maintenant pour répondre à l'urgence

MESURES	ECONOMIES REALISEES
Extinction de l'éclairage public de 22h30 à 6h30 (à partir de décembre) → extinction entre 22h30 et 5h pour les zones d'activité → maintien de l'éclairage en centre-ville et sur les axes de transit <i>Une phase d'information et de concertation sera réalisée en janvier 2023 pour l'extinction de l'éclairage public au sein des quartiers prioritaires.</i>	390 000 euros (Ville) 40 000 euros (Agglomération)
Arrêt des illuminations de Noël à 23h (Noël 2022) → illuminations actives entre 17h et 23h <i>Les années précédentes, les illuminations étaient actives entre 17h30 et minuit et entre 6h et 8h.</i>	2000 euros
Eclairage des terrains de foot le soir – moins 50%	10 000 euros
Complexe aquatique → fermeture toboggans et rivières (sauf les mercredis, le weekend et durant les vacances) → abaissement de la température (-1°C) dans chaque bassin (de 27°C à 26°C) → abaissement de la température dans les halles sportives et ludiques (de 27°C à 26°C pour la première et de 29°C à 26°C pour la seconde)	66 500 euros
Piscine Sud (Saint-Florent-des-Bois – Rives de l'Yon) → fermeture pendant les vacances de Noël → abaissement de la température (-1°C) dans chaque bassin (de 27°C à 26°C)	16 500 euros
Chauffage des établissements publics – moins 1 degré / moins 1 mois (à partir de novembre) → moins 1 degré (soit 7% d'économies par degré), à l'exception des crèches et des résidences pour personnes âgées → moins 1 mois de période de chauffe (chauffe entre novembre et avril, au lieu d'octobre à avril)	65 000 euros
Arrêt des fontaines (à partir de novembre) → sauf les mercredis, samedis et dimanches de 12h à 18h → sauf en cas de forte chaleur	3 000 euros
Soit une économie de 593 000 euros réalisée sur un an	

Sensibiliser les publics

Pour accompagner au mieux la population dans ses usages quotidiens, la Ville et l'Agglomération vont créer **des chartes éco-responsabilité** à destination :

- Des usagers des bâtiments publics ;
- Des agents de la collectivité.

La Ville et l'Agglomération remercient d'avance les habitants, les agents de la collectivité, les associations, les clubs et les équipes éducatives qui fréquentent les équipements car ils participent activement à l'effort collectif.